



Déclaration préalable du SE-Unsa 64 à la CAPD du lundi 17 février 2020.

La CAPD avancement qui se tient aujourd'hui va permettre de valider les changements d'échelons. Pour de très nombreux collègues, l'augmentation du traitement sera donc retardée de 1 à 8 mois. Le SE-UNSA 64 déplore cet état de fait préjudiciable aux collègues. Quelle administration, quelle entreprise attend autant de temps pour mettre à jour les salaires de ces employés ?

L'an dernier, la mise en place de nouveaux critères dans les avancements accélérés de la classe normale des professeurs d'école avait conduit à des débats en groupe de travail et en commission paritaire. En préambule des travaux du GT du 10 mars et de la CAPD du 20 mars, **nous renouvelons cette année notre demande de critères discriminants identifiés en cas d'égalité**. Le constat prouve en effet que la liste complémentaire est indispensable.

Par ailleurs, cette commission paritaire se tient à un moment de l'année scolaire **particulièrement difficile pour la gestion des remplacements**. Monsieur le Directeur Académique, au-delà du bilan que nous vous demandons dans les questions diverses, **que comptez-vous faire pour que vos services dans les circonscriptions puissent assumer sereinement cette gestion qui se complexifie ?**

Nous avons dépassé le milieu de l'année scolaire et nous en sommes seulement à la deuxième CAPD. Même si le dialogue social ne se mesure pas uniquement au nombre d'instances paritaires, il convient de remarquer ici que nombre de sujets que nous traitions les années passées sont aujourd'hui passés sous silence dans nos réunions. La loi de transformation de la Fonction Publique votée le 7 août dernier va accentuer ce bouleversement du dialogue social. La mobilité en 2020 et l'avancement en 2021

disparaissent des prérogatives des CAP. Cette remise en cause du paritarisme par l'Etat ne servira ni l'intérêt individuel et collectif de notre profession, ni l'intérêt des services de l'Education Nationale. **Nos représentants du personnel ont développé des compétences qui ont permis, bien souvent, de dénouer la plupart des situations complexes et surtout d'anticiper pour éviter de nouveaux conflits dans la gestion des personnels.**

L'Etat préfère aujourd'hui être en prise directe avec ses agents. Malheureusement, nous constatons que dans le département cette gestion des ressources humaines se fait au détriment des personnels.

Espérant que les législateurs restaurent le dialogue social avec des organisations représentatives, **l'équipe du SE-Unsa 64 mettra tout en œuvre pour défendre, sous d'autres formes, à la fois l'intérêt général du service public d'Education et l'intérêt individuel de chacun de nos collègues.**

Nous vous remercions pour votre attention.